

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION DU 15 DÉCEMBRE 2020

Le 15 décembre deux mil vingt à 19h, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 9 décembre 2020, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CARADEC Jean-Louis, Maire.

Étaient présents tous les membres en exercice, sauf Mme Janic KEROUEDAN, excusée, qui a donné procuration à Mme Elodie GUENNEC.

Mme Marjolaine ULLOIS-DOURTHE a été élue secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU

Présents : 14 - Procuration : 1 - Votants : 15

1. AFFAIRES COMMUNAUTAIRES :

Présentation du rapport d'activités 2019 de la CCHPB par Mme Josiane KERLOC'H, présidente de la CCHPB

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2019 de la CCHPB par Mme Josiane KERLOC'H, présidente de la CCHPB.

2. AFFAIRES FINANCIERES

2.1. TARIFS MUNICIPAUX 2021 :

2.1.1. LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX 2021 :

M. Christophe LE LOC'H, adjoint aux Finances, propose d'augmenter les loyers selon l'indice de référence des loyers créé par la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat. S'agissant de la date de l'indice de référence à prendre en compte, soit le bail le précise soit, à défaut de clause contractuelle fixant cette date, c'est **la date du dernier indice publié à la date de signature du contrat** qui s'applique.

L'indice de référence des loyers est publié chaque trimestre par l'Insee :

Période	Date de parution au Journal Officiel	Indice de référence des loyers	Variation annuelle en %
4è trim 2020	12/1/2021	A venir	A venir
3è trim 2020	16 10 2020	130.59	+0.46%
2è trim 2020	17 07 2020	130.57	+0.66%
1 ^{er} trim 2020	25 06 2020	130.57	+0.92%

- précise que les loyers sont actuellement de :
345.07 € mensuel pour les logements situés au-dessus de la bibliothèque,

460.60€ mensuel pour le logement T4 situé au-dessus de la cantine municipale :
341.09 € et 339.28€ pour les deux T2 Résidence Kreis Ker
475.20€ et 475.10€ pour les deux T3 Résidence Kreis Ker

Les 7 appartements communaux sont tous occupés. Les loyers sont établis sur la base du tarif des logements sociaux au mètre carré.

Les recettes annuelles des loyers sont de 32 000€ environ.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITÉ**

**Approuve les propositions de M. Christophe LE LOC'H et vote la révision annuelle des loyers en fonction de l'indice INSEE de référence connu à la date du terme du contrat et autorise Monsieur Le Maire à émettre les titres correspondants.
Ces recettes seront imputées à l'article 752 du budget communal.**

PARTICIPATION DES LOCATAIRES AUX FRAIS DE CHAUFFAGE DE L'APPARTEMENT T4 ECOLE :

M. Christophe LE LOC'H, propose la reconduction de la participation des locataires aux frais de chauffage du logement communal situé au-dessus de la cantine municipale, à hauteur de 150 € par mois d'hiver.

Un devis sera réalisé afin d'installer en 2021 un sous compteur de consommation gaz, pour une future facturation au réel.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
PAR VOIX POUR, VOIX CONTRE, A L'UNANIMITÉ
fixe à 75 € par mois, la participation des locataires aux frais de chauffage sur
12 mois,
et autorise Monsieur Le Maire à émettre les titres correspondants.
Ces recettes seront imputées à l'article 70878 : « remboursements de
frais » de la section de fonctionnement du budget communal de chaque
année.**

2.1.2.TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR 2021 :

M. Christophe LE LOC'H rappelle les **tarifs 2020** :

70,00 € Petite réception, apéritif, expo professionnels – habitant commune et personnel communal,
145,00 € : Petite réception, apéritif, expo professionnels - habitant hors commune,
135,00 € pour une réception de 50 personnes maximum – habitant commune et personnel communal,
285,00 € pour une réception de 50 personnes maximum- habitant hors commune,
265,00 € pour une réception de 50 à 100 personnes maximum – habitant commune, et personnel communal
400,00 € pour une réception de 50 à 100 personnes maximum- habitant hors commune.

Dans les cas de locations sur 2 journées consécutives, la seconde journée est facturée à 50% du montant de la première journée ; idem pour une journée supplémentaire.

M. Christophe LE LOC'H propose pour 2021 la reconduction des tarifs sans augmentation :

COMMUNE	HORS COMMUNE
70€ - petite réception	145€ - petite réception
135€ - réception de moins de 50 personnes	285€ - réception de moins de 50 personnes
265€ - réception de plus de 50 personnes	400€ - réception de plus de 50 personnes

Une réflexion sera menée en 2021 sur le contrat de location : modalités de réservation, état des lieux...

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ
vote les tarifs 2021 ci-dessus.**

2.1.3 CONCESSIONS AU CIMETIERE :

	2020	Proposition 2021 0%
Concession 15 ans	163€	163€
Concession 30 ans	204€	204€
Concession 50 ans	306€	306€

TARIFS DU COLUMBARIUM :

COLUMBARIUM				CAVURNE AU SOL			
ACCES	CONCESSION			ACCES	CONCESSION		
	15 ANS	30 ANS	50 ANS		15 ANS	30 ANS	50 ANS
850€	90€	150€	300€	400€	60€	100€	180€

M. Christophe LE LOC'H propose la reconduction des tarifs sans augmentation pour 2021.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ
vote les tarifs 2021 ci-dessus.**

2.1.4. TARIFS PHOTOCOPIES

M. Christophe LE LOC'H rappelle les tarifs précédents :

TARIFS SCAN:

- 0,30 € la feuille pour une communication locale,
- 0,50 € la feuille pour une communication en France,
- 1,00 € la feuille pour une communication à l'étranger,

TARIFS PHOTOCOPIES :

- | | |
|---|---|
| En noir et Blanc : | En couleur : |
| 0,15 € la feuille A4, | 0,30 € la feuille A4, |
| 0,10 € la feuille A4 si papier fourni, | 0,25 € la feuille A4 si papier fourni, |
| 0,30 € la feuille A3 | 0,60 € la feuille A3 |
| et 0,20 € la feuille A3 si papier fourni. | et 0,50 € la feuille A3 si papier fourni. |

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
PAR 13 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS
Décide de maintenir les tarifs ci-dessus de photocopies et scan pour 2021.**

2.2. DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A LIQUIDER LES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 :

M. Christophe LE LOC'H présente la délibération autorisant M. le Maire à liquider les dépenses avant le vote du budget primitif 2021 et précise l'article L 1612-1 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la loi 2012-1510 du 29 décembre 2012- art.37 (V) :

« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractères pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandants et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

**Après avoir délibéré,
le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITÉ**

**Autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement
et d'investissement
dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**

2.3. RECONDUCTION DE LA LIGNE DE TRESORERIE :

M. Christophe LE LOC'H informe les conseillers du besoin de renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 100 000€ afin de couvrir temporairement les financements courants. La demande de renouvellement a été faite auprès du CREDIT AGRICOLE.

En effet, une grande partie des recettes de fonctionnement ne sont versées qu'à partir de l'été, ce qui génère le besoin de trésorerie :

Tableau de versement des dotations :

RECETTES ATTENDUES		DATE DE VERSEMENT	RECETTES PERCUES
70323	Redevance domaine public	Juin/août 20	3 021
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	Août 20	40 830
74121	Dotation de solidarité rurale	Juillet 20	66 792
74127	Dotation de péréquation	Juillet 20	17 365
74751	GFP de rattachement	Décembre 20	1 525
13231	Subvention départementale d'Investissement	Septembre 20	18 010
74932	Fonds départemental taxe professionnelle		
74 834	Compensation exonération taxes foncières	Juillet 20	2 811
74835	Compensation exonération taxe d'habitation	Juillet 20	9 090
TOTAL PERCU			159 444€

Proposition du CRÉDIT AGRICOLE :

100 000€	durée	taux	base	Commission d'enregistrement	Frais de dossier
CREDIT AGRICOLE	1 AN	Euribor 3 mois moyenné 0.5791%	365 jours 1.10%	0.25% l'an	150€

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ**

vote le principe de renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 100 000€ et autorise M. le Maire à signer le contrat.

2.4. CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES MARCHÉS A BONS DE COMMANDE :

M. Pierre LE LOCH, Adjoint aux Affaires Techniques, présente les différents tableaux d'analyse des offres pour les travaux d'élagage par lamier (MARCHE A), travaux espaces verts (MARCHE B), et travaux publics (MARCHE C) (cf tableaux d'analyses détaillées des offres présentées en commission technique)

2.4.1. MARCHE A « TRAVAUX D'ELAGAGE PAR LAMIER » :

Une seule entreprise a proposé une offre papier : ADEL SERVICE de Plonéour-Lanvern :

N° prix	Nature de la prestation	unité	quantité	Prix unitaire entreprise Adel Service HT	Prix x quantité entreprise 1
1	Élagage d'arbres au lamier sur les chemins d'exploitation avec dépôts en limite de propriété riveraine	heure	25	100	2500
2	Broyage de végétaux coupés et évacuation sur un lieu de stockage	m3	20	6	120
	Total				2620

Pour la consultation relative aux **travaux d'élagage par lamier** », il est proposé **d'attribuer le marché** à l'entreprise pour un montant maximum de 20 000€/an, sans minimum pour une durée de 12 mois.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ
Retient l'offre proposée par ADEL SERVICE.**

2.4.2. MARCHE B : TRAVAUX D'ESPACES VERTS :

M. Pierre LE LOCH présente les 3 offres papier :

Opérateurs économiques	Localisations
Adel Service	Kergaviny, 29720 Plonéour Lanvern
Marc Filippig	Saint-Joseph, 29710 Peumerit
Nature Concept	Roscrac, 29710 Peumerit

LOCATION DE MACHINES AVEC CHAUFFEUR :

Pour la consultation relative aux travaux **du lot n°1 «Location de machines avec chauffeur»**, il est proposé **d'attribuer pour les prestations suivantes** aux entreprises en fonction des devis fournis

LOT 1 Nature de la prestation	Entreprise retenue	unité	Prix de la prestation
Tonte de pelouse au tracteur tondeuse	Nature Concept	m2	0,10
Tonte de pelouse à la tondeuse	Marc Filippig	m2	0,30
Mise à disposition d'un camion 3,5 tonnes	Nature Concept	heure	50,00
Mise à disposition d'un camion 6 tonnes	Nature Concept	heure	55,00
Broyage de végétaux coupés et évacuation sur un lieu de décharge	Marc Filippig	heure	80,00
Balayage de la chaussée en agglomération	pas d'entreprise	heure	
Désherbage et balayage des trottoirs	pas d'entreprise	heure	
Mise à disposition d'un camion nacelle	Adel Service/ Marc Filippig	heure	75,00 /80,00

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ**

**Retient le devis proposé par
NATURE CONCEPT pour la mise à disposition d'un camion 3,5 tonnes
et pour la mise à disposition d'un camion 6 tonnes**

Marc FILIPPIG pour la mise à disposition d'un camion nacelle

- **PRESTATIONS D'ESPACES VERTS**

Pour la consultation relative aux travaux **du lot n°2 «Prestations d'espaces verts»**, il est proposé **d'attribuer pour les prestations suivantes** aux entreprises en fonction des devis fournis

Prestations d'espaces verts	Entreprise retenue	unité	Prix de la prestation
Enlèvement d'un arbre au sol sur chaussée	Nature Concept	heure	55,00
Élagage préventif d'arbre pour dégager des conducteurs électriques sans nacelle	Adel Service	heure	60,00
Abattage d'arbre mort et dangereux sur pied	Nature Concept	heure	55,00
Coupe saisonnière de végétaux sur les aires de stockages ordures ménagères	pas d'entreprise	ml	0,00
Tailles de haie arbustive en agglomération	Marc Filippig /Nature Concept	ml / h	15€/ml 45,00/heure
Livraison de produits de broyage par 5 m3	Nature Concept	m3	10,00
Application de signalisation sur route en urgence	Nature Concept	forfait	80,00
Élagage préventif d'arbre pour dégager des conducteurs électriques avec nacelle	Adel Service Soumis au CM	heure	110,00

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ**

**Retient le devis proposé par
NATURE CONCEPT pour l'enlèvement d'un arbre au sol sur chaussée, l'abattage d'arbre mort et dangereux sur pied, l'application de signalisation sur route en urgence
ADEL SERVICE pour l'élagage préventif d'arbre pour dégager des conducteurs électriques avec nacelle.**

2.4.3 MARCHE C : OFFRES TRAVAUX PUBLICS

M. Pierre LE LOCH présente les 3 offres (1 offre électronique, 2 offres papier) :

Opérateurs économiques	Localisations
Entreprise LE ROUX TP & CARRIERES SAS	20 rue André FOY 29710 Landudec
Entreprise LE PAPE	51 route de Pont-L'Abbé, 29700, Plomelin
JULIEN LAGADIC	Mesmeur, 29710 Pouldreuzic

- **LOCATION DE MACHINES AVEC CHAUFFEUR :**

Pour la consultation relative aux travaux du lot n°1 «Location de machines avec chauffeur», il est proposé d'attribuer pour les prestations suivantes aux entreprises en fonction des devis fournis

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	unité	Prix de la prestation
Mise à disposition d'une mini-pelle	Julien Lagadic	heure	74,00
Mise à disposition d'un tracto-pelle	Entreprise Le Roux	heure	70,00
Mise à disposition d'une pelle sur pneus	Julien LAGADIC	heure	80,00
Mise à disposition de camion 8 tonnes	Julien Lagadic	heure	70,00
Mise à disposition de camion 13 tonnes	Julien Lagadic / Entreprise Le Roux	heure	70,00
Mise à disposition de camion 19 tonnes	Entreprise Le Roux	heure	75,00
Mise à disposition camion avec bras de levage	Entreprise Le Roux	heure	88,00
Compactage	Entreprise Le Roux	m2	1,20
Rouleau compresseur	Entreprise Le Roux	m2	1,50
Construction et rehaussement de talus	Entreprise Le Roux / Julien Lagadic	m3	19,50

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ**

Retient le devis proposé par

Julien LAGADIC pour la mise à disposition d'une mini-pelle, et d'une pelle sur pneus (engins principalement utilisés pour tous les travaux de voirie), la mise à disposition d'un camion de 8 tonnes, la mise à disposition d'un camion de 13 tonnes, la construction et le rehaussement de talus.

- **TRAVAUX DE VOIRIE EN AGGLOMÉRATION :**

Pour la consultation relative aux travaux du lot n°2 « travaux de voirie en agglomération », il est proposé d'attribuer pour les prestations suivantes aux entreprises en fonction des devis fournis

Travaux de voirie en agglomération	Nature de la prestation	unité	Prix de la prestation
Traversée de chaussée pour canalisation	Entreprise Le Roux	ml	95
Pose de panneaux de signalisation verticale temporaire	Entreprise Le Roux	unité	315
Application de signalisation horizontale	Entreprise Le Roux	unité	250
Balayage mécanique de la chaussée	Entreprise Le Pape Convention à établir pour organiser les interventions d'urgence si chaussée glissante	m2	0,8
Balayage mécanique des trottoirs	Entreprise Le Roux	m2	3,35
Réfection de la chaussée	Entreprise Le Roux	m2	35
Réfection de trottoir	Entreprise Le Roux	m2	42
Intervention sur caniveau et bordure	Entreprise Le Roux	ml	48,5
Curage de fossé	Entreprise Le Pape	ml	3,2
Nettoyage de buse par hydrocurage	Entreprise Le Roux	ml	5

Mme Isabelle TANGUY déclare se retirer et ne pas prendre part au vote

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
PAR 14 VOIX POUR,
L'entreprise LE PAPE pour le balayage mécanique de la chaussée et le curage de fossé
et l'entreprise LE ROUX pour le balayage mécanique des trottoirs, la réfection de la chaussée, la réfection de trottoirs, l'intervention sur caniveau et bordure, et le nettoyage de buse par hydrocurage.**

2.5. ACHAT DE MATERIEL ERGONOMIQUE POUR LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE :

M. Christophe LE LOC'H informe les conseillers du besoins de renouvellement d'une partie du mobilier du secrétariat : sièges, souris , rehausseurs d'écrans...par du matériel ergonomique. Une partie sera prise en charge par le FIPHP.

		Prix unitaire HT	Qté	Total HT	TOTAL TTC
GDLE Quimper	Siège Périnéos 3	785	2	1522.90	
	Souris Rollermouse Free 3	248.81	1	248.81	
	Support de bras Handy	80	1	80	
		Prix total avec remise		1851.71	2 517.15
MECABURO Quimper	Siège GIROFLEX	660	2	1320.00	
	Bras écran Manade	270	2	540	
		Prix total		1 860.00	
		Prix total avec remise		1 398.17	
	Souris centrale Barmouse	200	1	200	
		Taxe éco mobilier		3.17	
		Prix total avec remise		1 598.17	1 917.80

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ**

**Retient le devis proposé par MECA BURO pour un montant de 1 598.17€ HT soit
1 917.80€ TTC**

Et autorise le Maire à solliciter toute subvention pouvant contribuer au financement de ces acquisitions.

2.6. COMMANDE DE 3 TABLES POUR LES AIRES DE REPOS :

M. Gwénaél LE LOC'H, conseiller délégué aux Affaires Techniques, présente le projet d'aménagement des aires de repos et propose l'acquisition de trois tables avec bancs fixées au sol.

	GAMM VERT Plogastel-St-Germain	ECOLOGIE-SHOP internet
1 Table bois pique-nique BURGER	154.17	259

Il propose de retenir la proposition du magasin « GAMM VERT » de Plogastel-St-Germain pour un montant de 462.50€ HT soit 555€ TTC.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ
retient le devis de GAMM VERT pour 462.50€ HT soit 555€ TTC.**

3. URBANISME / DROITS DES SOLS :

3.1. Demande d'acquisition de délaissé communal à Kerloazec :

Monsieur le Maire informe les conseillers des demandes de Mme LE BRAS, et M. et Mme LE GUELLEC de Kerloazec, qui sollicitent l'acquisition de délaissés communaux avec échanges avec la commune d'une partie de parcelle où passe aujourd'hui le chemin de desserte de l'habitation en contrebas.

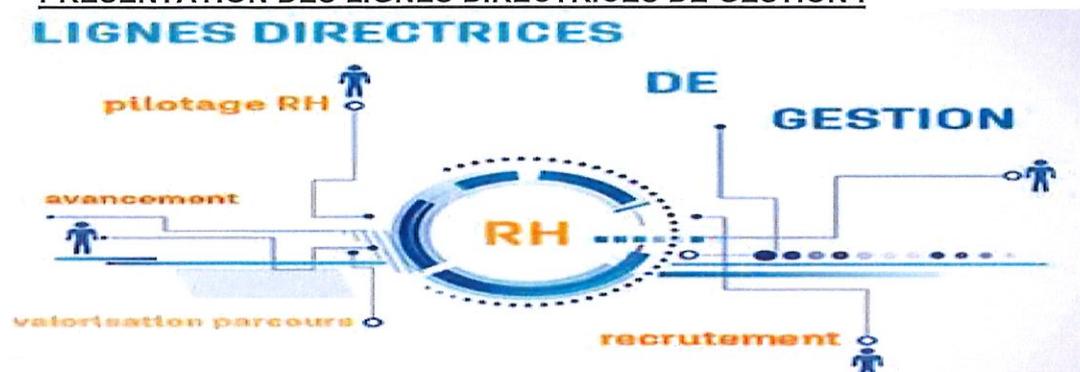
M le Maire détaille le plan du projet. Les surfaces précises vendues ou échangées seront connues après établissement du document d'arpentage.

Il est proposé au conseil, en accord avec les deux propriétaires concernés, une contribution de 1/3 pour M. et Mme LE GUELLEC, 1/3 pour Mme LE BRAS et 1/3 pour la commune de Peumerit.

- Après avoir délibéré,
le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ,**
- **Approuve les demandes d'acquisition et d'échanges de terrain présentées par Mme LE BRAS et M. et Mme LE GUELLEC**
 - **Autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal prescrivant l'ouverture d'une enquête publique conformément à la loi, et à nommer un commissaire enquêteur.**
 - **décide que la valeur des terrains vendus, acquis ou échangés sera de 1 € le mètre carré, et que les frais de commissaire enquêteur, de géomètre, de notaire seront répartis à parts égales entre Mme LE BRAS et M et Mme LE GUELLEC Dominique , et la commune.**

4. QUESTIONS DIVERSES :

4.1. PRÉSENTATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION :



M. Christophe LE LOC'H présente l'une des innovations de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique, qui consiste en l'obligation pour **toutes les collectivités** territoriales de définir des **lignes directrices de gestion (LDG)**.

Pour information, 9 agents sont employés par la Mairie de Peumerit dont 6 agents titulaires (5.05 ETP) et 3 agents à temps non complet en CDD (1 CDD et 2 contrats aidés : 2.66 ETP). La parité est respectée parmi les agents titulaires : 3 femmes et 3 hommes, et 50% des agents titulaires travaillent à temps complet.

LES METIERS A LA MAIRIE DE PEUMERIT :

- Une Secrétaire Générale de Mairie – 35h
 - Adjointe administrative – 30 h
- Deux adjoints techniques : 35h – 17,5h
 - Un cuisinier : 35h
 - Une ATSEM : 24h

Les lignes directrices de gestion visent à :

1. Déterminer la **stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines**, notamment en matière de GPEEC (gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences) et ainsi de disposer d'orientations RH plus transparentes et partagées entre les différents acteurs : Elus – agents - managers - organisations syndicales
2. Fixer **des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des ressources humaines et des parcours professionnels**. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1^{er} janvier 2021.
3. **Développer des leviers managériaux : motivation** – perspectives de mobilité ou d'évolution de carrière des agents.
4. Favoriser, **en matière de recrutement**, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.
5. **Rendre l'action publique plus réactive et plus efficace** et notamment rendre attractive la Fonction Publique Territoriale avec une gestion plus moderne des RH

Les LDG sont définies par l'autorité territoriale **après avis du comité technique**. Elles s'appliqueront en vue des **décisions individuelles** (promotions, nominations, ...) prises à compter du **01/01/2021**.

Ce dossier sera étudié prochainement en commission du personnel communal.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ
Vote la présentation des lignes directrices de gestion.**

4.2. DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT TOURISME :

Le conseil municipal du 26 août a déjà statué sur les représentants à la commission communautaire « Développement de l'activité économique et réseaux numériques » qui intègre le volet tourisme.

Nos représentants y sont :

- Titulaire : Elodie Guénec
- Suppléant : Christophe Le Loc'h
- Remplaçant : Frédéric Quinquis

4.3. PROJET D'AMENAGEMENTS DE SECURITE A SAINT JOSEPH et de courrier aux riverains

M. Pierre LE LOCH informe les élus que les vitesses excessives pratiquées dans le hameau de Saint Joseph ont conduit plusieurs administrés à en faire le signalement en Mairie.

De fait, l'actuelle municipalité a saisi la Communauté des Communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB) en juillet 2020 pour solliciter une étude de sécurité routière au hameau de Saint Joseph

La CCHPB, compétente en voirie, a ainsi produit plusieurs esquisses d'aménagement permettant de connaître les différentes solutions pouvant être retenues au regard des lieux, et particulièrement des différents usages routiers, professionnels, mais aussi de confort d'usage pour les riverains.

Ces esquisses ont été présentées à la commission technique le 3 décembre ainsi qu'au bureau municipal du 7 décembre.

Le plan présenté aux élus précise l'ensemble des aménagements provisoires tels que prévus par la CCHPB

Une concertation sera organisée début 2021 par la commune et la CCHPB lors d'une rencontre sur site afin de recueillir l'avis des riverains et des utilisateurs sur ces projets d'aménagements.

Ces éléments : courrier et plan, seront transmis aux riverains de Saint Joseph dans les prochains jours par les deux élus du quartier.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

PAR 10 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE, 3 ABSTENTIONS

Approuve le projet de courrier qui sera adressé aux riverains de St-Joseph, les démarches de concertation dès début janvier, et la réalisation du projet de sécurisation de circulation qui en découlera.

Fin de séance : 22h45

Compte rendu publié dans la presse le 18 décembre 2020 et affiché le 18 décembre 2020

Le Maire

Les conseillers municipaux



MPB 18 12 2020